

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-009

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr DECLERCK afin d'effectuer son déménagement du 39, avenue Leclerc à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements face au 39, avenue Leclerc, et ce, **le samedi 11 février 2023 de 7h à 18h.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 11/01/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 11/01/2023  
Le Maire,  
Frédéric DEVOS

